

CHARTRE DE MODERATION ET DE PARTICIPATION DE LA RUBRIQUE « CONCERTATION »

La rubrique « Concertation » du site www.epa-paris-saclay.fr est un espace d'expression ouvert à tous. La prise de parole y est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité.

Le rôle du modérateur :

Afin de faciliter la création d'une discussion construite et profitable à tous, une modération des commentaires est effectuée a posteriori : aucun contrôle des commentaires n'a lieu avant leur publication sur le site. En revanche, seront supprimés les messages non conformes à la loi en vigueur, aux codes définis par la Nétiquette ou à la présente charte de modération.

Le modérateur se réserve le droit d'exclure définitivement les internautes qui ne respecteraient pas ces règles à plusieurs reprises.

Sont notamment exclus de la rubrique « Concertation » :

- les publications à des fins commerciales et publicitaires (ex. : mise en avant d'une marque ou d'un produit) ;
- le prosélytisme (par exemple la mise en avant d'un parti politique ou d'une religion) ;
- les commentaires qui mettent en cause nommément des personnes ;
- l'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ;
- la diffusion de coordonnées personnelles ;
- les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence ;
- les injures et propos diffamatoires ;
- les atteintes au droit à l'image, au respect de la vie privée et aux droits d'auteur.

Quelques bonnes pratiques à adopter :

Afin de rendre cet espace d'expression le plus agréable et constructif pour tous, il est important de veiller au respect d'un certain nombre de règles de bonne conduite. De manière non exhaustive :

- Veiller à ce que les observations publiées relèvent bien d'une concertation de l'EPA Paris-Saclay ;
- S'exprimer dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre. Ne pas abuser des abréviations, du langage SMS et des majuscules ;
- S'exprimer poliment. Les insultes, l'agressivité et la provocation sont bannies de cette rubrique.

En respectant ces principes les internautes contributeurs participent à faire de « Concertation » une rubrique d'observations et de contribution à la concertation pour tous.